

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

OBJET

4

**Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service public de
prévention et gestion des
déchets ménagers**

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2024

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE
MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET,
NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT,
BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE
(pouvoir à Mme BAZAILLE jusqu'au rapport n° 2), ESCOFFIER,
DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES,
MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-
ROCHAS, LATHUILIÈRE, MIHOUBI, KOWALSKI,
MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : MM. REPLUMAZ (pouvoir à
Mme LATHUILIÈRE), GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT).

Monsieur JACOLIN, Conseiller municipal délégué voirie et propreté urbaine, explique que la direction des déchets de la Métropole édite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Il vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi de la performance et des résultats du service.

Ce rapport, portant sur l'année 2022 est disponible par voie numérique sur « grand lyon métropole / ressources documentaires / propreté / rapports annuels » ou sur le lien :

https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/rapports/20231219_proprete_rapport_annuel_2022.pdf

Les points principaux évoqués sur l'exercice 2022 sont :

- Une augmentation de la population de référence de 0,4 % entre 2021 et 2022, à mettre en perspective avec une diminution des ordures ménagères résiduelles collectées de - 4,4 % (302 429 tonnes en 2022), soit une baisse de la production des déchets au regard de la population qui s'accroît. La quantité moyenne collectée par habitant en 2022 est de 213,5 kg d'ordures ménagères résiduelles, soit un total de 368,9 kg de déchets ménagers et assimilés, ce qui représente une réduction de 22,6 kg par habitant par rapport à 2021 ;
- Une diminution des tonnages collectés de 5,4 % par rapport à 2021, soit une baisse de 30 816 tonnes ;
- Un geste de tri qui s'améliore, avec un taux de refus de tri (sortie process) qui diminue de - 4,1 % entre 2021/2022 à 32,9 %, inférieur à celui de 2021 (34,3%) ;
- Une inflation du budget de prévention et de gestion des déchets, avec des dépenses 2022 s'élevant à 156 M€HT (167 M€TTC), soit une hausse de 7,6 % par rapport à 2021. Le coût

complet de la gestion des déchets par habitant est de 111€ HT (69€ pour la collecte et 42€ pour le traitement) soit une évolution (2021/2022) à la hausse de 6,36 %. Pour rappel, en 2020 le coût par habitant était de 98€ HT ; le budget par habitant est en augmentation de 11,7 % ;

- Une année 2022 marquée par le déploiement des bornes alimentaires, avec la distribution de 405 bornes sur le territoire métropolitain, pour un total de 559 en 2022. En ce qui concerne la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, un nombre de 49 bornes alimentaires sont présentes à ce jour sur le territoire communal.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2022 de la Métropole de Lyon, sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés.

Le conseil municipal,
PREND ACTE du rapport annuel 2022 de la Métropole de Lyon,
sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI